Envoyé en préfecture le 13/05/2022
Reçu en préfecture le 13/05/2022
Publié le 13/05/2022
ID : 064-200067106-20220510-CP_20220510_027-DE

Pays Basque Euskal Herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 10 MAI 2022

OJ N° 027 - Cohésion sociale.
Précarité. Convention de partenariat avec l'association Atherbea et le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour pour le déploiement d'un dispositif de médiation sur la ligne régulière 38 du réseau Chronoplus.

Date de la convocation : 4 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 72
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEQUEKER Valérie ; DURRUTY Sylvie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; KAYSER Mathieu ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MILLET-BARBÉ Christian ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; BLEUZE Anthony ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; FOURNIER Jean-Louis ; IRIGOYEN Jean-François ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MIALOCQ Marie-Josée ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
BLEUZE Anthony à OLIVE Claude ; IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello ; LEIZAGOYEN Sylvie à IDIART Dominique ; MIALOCQ Marie-Josée à BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; NADAUD Anne-Marie à DAGORRET François ; SANSBERRO Thierry à IPUTCHA Jean-Marie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 13/05/2022
Reçu en préfecture le 13/05/2022
Publié le 13/05/2022
ID : 064-200067106-20220510-CP_20220510_027-DE

OJ N° 027 - Cohésion sociale.
Précarité. Convention de partenariat avec l'association Atherbea et le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour pour le déploiement d'un dispositif de médiation sur la ligne régulière 38 du réseau Chronoplus.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE

Mes chers collègues,

La ligne régulière 38 du réseau Chronoplus est utilisée quotidiennement par les personnes accueillies à l'hébergement d'urgence Ma nuit. La coexistence avec les autres usagers de la ligne peut s'avérer difficile.

A la suite d'une concertation entre Keolis, l'association Atherbea, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) et la Communauté d'Agglomération Pays Basque, une expérimentation de médiation sociale a été mise en place d'août à décembre 2021. Cette médiation s'est concrétisée par la présence d'un intervenant social sur le temps de transport, matin et soir, du lundi au vendredi, en lieu et place des agents de sécurité.
Les différentes parties prenantes tirent un bilan positif de cette expérimentation qui a répondu à son objectif d'apaiser les conditions de voyage pour tous les passagers, de maintenir une mixité sociale au sein des bus et, enfin, d'améliorer les conditions de travail des conducteurs.

Sur le fondement de ce bilan positif, il est proposé de pérenniser cette action jusqu'à la fin du contrat actuel de délégation de service public avec Keolis, à savoir décembre 2023, en apportant deux améliorations :

- extension de la médiation sur les trois trajets du soir (contre un aujourd'hui) ;
- déploiement de la médiation les week-ends.

Les travailleurs sociaux qui assureront la médiation, seront recrutés par l'association Atherbea, et auront également pour mission d'accompagner leur public dans l'accès aux titres de transport solidaire de la future gamme tarifaire Txik Txak qui entrera en vigueur au 4 juillet 2022.

Le coût annuel de ce dispositif complet de médiation s'élève à 50 153 €.
Le SMPBA finance ce coût à hauteur de 35 153 € par an, et il est proposé que la Communauté d'Agglomération cofinance cette opération à hauteur de 15 000 € par an.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022. Chapitre 011 – Nature 611.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toute résiliations » ;

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la convention de partenariat ci-annexée, tendant à déployer un dispositif de médiation sur la ligne régulière 38 du réseau Chronoplus, afin d'apaiser les conditions de voyage ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 13/05/2022
Reçu en préfecture le 13/05/2022
Publié le 13/05/2022
ID : 064-200067106-20220510-CP_20220510_027-DE

Pour : 65
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi BOCHARD
Date de signature : 13/05/2022
Qualité : Directeur général des services

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72 - contact@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr